

Une demande forte de produits biologiques franciliens pour une réponse encore trop faible

La consommation de produits biologiques est en très forte croissance, de plus de 10% par an depuis 10 ans. Magasins spécialisés et GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) élargissent de plus en plus leur offre et les filières longues s'organisent. Restauration scolaire et hors-foyer (RHF) commencent aussi à proposer des repas bio. **Parallèlement les consommateurs recherchent les productions bio locales.**

En Ile de France, la production biologique concerne 84 exploitations certifiées, sur 5 600 exploitations franciliennes au total ; les bio couvrent 0,8 % de la surface agricole francilienne (4 400 ha sur 578 000 ha). On compte 26 céréaliers ; 31 maraîchers fournissent majoritairement des paniers en AMAP¹ ou en vente directe. Quelques ateliers spécialisés en élevages (œufs, volailles, caprins, bovins lait et viande), arboriculture, apiculture, apportent une offre diversifiée mais très restreinte.

Une prise de conscience des décideurs nationaux

Depuis 2007, les décideurs politiques nationaux ont commencé à prendre la mesure de la demande sociale pour les produits biologiques et les enjeux environnementaux liés. Le ministère de l'Agriculture a lancé en 2007 le Plan Barnier « Horizon 2012 » - portant entre autre sur un fond de structuration des filières économiques dotés de 3 millions d'euros par an sur 5 ans, et sur des moyens accrus de la recherche (appel à projets à hauteur d'1 million d'euros au sein de la CASDAR²) ; le développement de l'AB a été fixé parmi les priorités du Plan National de Développement Agricole 2008-2013 qui donne lieu à un contrat d'objectifs avec l'APCA³ et l'ACTA⁴. Le Grenelle de l'Environnement a popularisé deux décisions : triplement des surfaces biologiques françaises en 5 ans (pour atteindre 6 % de la SAU, puis 20 % en 2020), introduction de 20 % de produits bio dans l'ensemble des cantines de l'Etat. L'agriculture biologique pourrait aussi être privilégiée au niveau des captages d'alimentation pour l'eau potable.

Les aides aux producteurs au niveau national concernent l'aide à la conversion en AB (plafonnée pour l'instant à 7 600 € / exploitation / an pendant 5 ans) et un crédit d'impôt, dont le montant est doublé à partir de 2009 (plafond de 4 000 €).

Une volonté politique régionale affirmée

Le soutien régional initié depuis 2000 s'articule autour du Plan d'Action Régional Concerté (PARC-Bio) mené par le Groupement des agriculteurs bio (GAB Région Ile de France) et associant le Conseil Régional, la DRIAF, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), les Chambres d'Agriculture de Seine-et-Marne et interdépartementale Ile de France et l'Etablissement régional de l'Elevage. Les missions du PARC-Bio portent sur **la communication, l'information et l'accompagnement professionnels, l'appui**

¹ Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

² Caisse d'Affectation Spéciale de Développement Agricole et Rural

³ Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

⁴ Assemblée de Coordination Technique Agricole

technique aux producteurs et le développement des filières. Le Conseil Régional soutient cette action à hauteur de 380 000 € par an. La Région mène par ailleurs une action avec le GAB sur l'introduction de bio dans les cantines des lycées.

La Région assure aussi **une aide à la certification bio** et a mis en place depuis 2005 **une aide régionale au maintien (ARMAB) de l'agriculture biologique avec un soutien à l'hectare aux producteurs pour un montant total de près de 600 000 € par an.** Les producteurs biologiques bénéficient enfin **des aides régionales pour l'équipement et la modernisation des exploitations**, la diversification etc. (dispositifs PREVAIR, PRIMHEUR, ARAQ) avec des taux majorés.

Un Contrat Eau signé entre l'AESN et le GAB et cofinancé par la Région assure auprès des agriculteurs la promotion de l'AB sur les aires de captage d'eau pour mieux protéger cette ressource.

En 2007 les conseillers régionaux ont voté une motion pour tripler en trois ans les surfaces biologiques en Ile de France et atteindre 2% de sa SAU, équivalent à 13 500 ha. Les produits bio doivent aussi être intégrés à hauteur de 20 % dans les repas servis en restauration scolaire des lycées d'ici 2012.

Une mission régionale sur le développement de l'AB a été confiée par le Président Huchon à la conseillère régionale Anny Poursinoff. Des ateliers de la bio ont été organisés en mai 2008 conjointement avec la DRIAF⁵, le Groupement des agriculteurs bio, les Chambres d'Agriculture, l'Etablissement régional de l'Elevage, partenaires de l'AB régionale ; il a réuni près de 150 acteurs de l'agriculture et du monde rural. **Le forum bio régional qui a suivi fin mai a permis d'exposer dans l'hémicycle régional les résultats de ces ateliers, selon trois axes de réflexion : installation-conversion, filière-marché et formation-recherche.** L'après-midi de ce forum a été consacré aux expériences d'introduction de repas biologiques menés dans 12 lycées franciliens depuis 2005.

Des producteurs qu'il faut convaincre

Malgré cette coordination, l'impact de l'AB sur le territoire francilien est faible :

L'agriculture des plaines et plateaux franciliens est globalement constituée d'exploitations spécialisées en grandes cultures intensives qui ont traversé en quelques décennies les évolutions techniques de la motorisation, des intrants, de la **concentration et de l'agrandissement** des exploitations, adossées à des filières économiques puissantes (céréales, oléoprotéagineux). On constate ainsi **une grande défiance des producteurs conventionnels autour de la technique bio**, la profession mettant l'accent sur la mise en œuvre de l'agriculture raisonnée ou intégrée pour répondre aux enjeux de préservation de l'environnement. **L'insuffisance des connaissances technico-économiques disponibles, le sous-investissement de la recherche agronomique française en AB conduisent à perpétuer cette situation.**

En regard du fonctionnement en agriculture conventionnelle l'aide nationale à la conversion apparaît trop peu incitative pour couvrir les risques et l'ampleur des changements à l'œuvre sur l'exploitation. **L'activité économique des producteurs bio franciliens est compliquée par l'absence de masse critique et la faiblesse des dynamiques d'organisation collectives**, liée à la dispersion des exploitations. **La filière pain « bio d'Ile de France »**[®] lancée depuis 2005 marque une première tentative, en devenir, de valoriser collectivement les produits biologiques régionaux.

Les activités d'élevage (bovin lait ou viande ; ovin), maraîchage, arboriculture, etc. ont été grandement fragilisées par les mutations technico-économiques et sont en fort recul depuis plus de 20 ans⁶. Les filières élevage bio pâtissent de **cet affaiblissement des capacités industrielles de collecte et de transformation (abattoir) régionales.**

Les expériences porteuses observées en AB sont liées à la commercialisation en circuit court. C'est notamment le cas de **l'installation croissante de maraîchers bio en AMAP**⁷, qui représentent déjà 10%

⁵ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt

⁶ Rapport régional de Nicole Touquoy-Morichaud : Mission sur l'agriculture et l'agroalimentaire en Ile de France, 2006.

⁷ Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

des professionnels maraîchers franciliens. **Cette nouvelle génération de producteurs se heurte pour l'heure à la difficulté d'accès au foncier, que ce soit en zone périurbaine ou rurale, et au déficit de formation professionnelle et d'accompagnement technique.**

Le développement de filières biologiques nécessite d'atteindre une masse critique **pour bénéficier de l'organisation et des outils industriels adéquats.** Il faut encourager les entreprises agroalimentaires franciliennes à s'intéresser à cette offre bio régionale, accolée à une demande forte. En lien avec l'introduction de repas biologiques, la commande publique de la restauration scolaire des collectivités doit devenir un levier structurant pour la création d'une offre régionale.

Des actions à mener de front : 20 propositions issues du rapport pour réussir l'agriculture biologique en Ile de France

L'accès au foncier

1. En lien avec la politique régionale en faveur de l'agriculture périurbaine, soutenir avec l'aide de l'AEV un inventaire des réserves foncières des collectivités pour l'installation de producteurs bio. Mobiliser la SAFER sur ce foncier et faire en sorte que soit privilégiée l'installation des agriculteurs bios par rapport aux projets d'agrandissement.
2. **Créer des lotissements agricoles AB pour valoriser ce potentiel foncier**, mettant à disposition des exploitations viables avec des baux environnementaux. Ils doivent bénéficier du soutien régional dans le cadre des contrats d'aménagement.
3. Relayer l'appel à épargne populaire lancé par l'association Terres de Liens pour l'acquisition collective de terres agricoles et leur mise à disposition à des agriculteurs bios.

Sécuriser un « parcours bio »

4. Pour les candidats à l'installation adapter les dispositifs institutionnels (via le nouveau Parcours Professionnel Personnalisé), et consolider un réseau d'accompagnement des projets autour du GAB.
5. Mettre en place une « **couveuse bio** », structure proposée par AMAP-IdF (réseau des AMAP franciliennes) pour donner aux jeunes en sortie de formation une première expérience encadrée sur le modèle des pépinières d'entreprises.
6. Faciliter aussi un parrainage par des agriculteurs bio expérimentés des nouveaux diplômés en AB. Les emplois-tremplins doivent remplir cette fonction.

Des formations professionnelles adaptées

7. En conformité avec les objectifs du Programme Régional d'Enseignement Agricole 2007-2013, **mettre en place des formations dédiées et accroître le nombre de stagiaires en AB dans les établissements professionnels agricoles** franciliens, bénéficiant du lien avec les producteurs.
8. Mettre en pratique l'AB sur les exploitations de ces établissements **grâce à la conversion d'ateliers de production et leur dotation en équipement.**

Mobiliser la recherche agronomique

9. **Financer un nombre plus important d'allocations doctorales sur des projets de recherche en agronomie biologique.** Les efforts à produire le justifient.
10. **Mettre en place une plateforme de recherche en AB** associant chercheurs, producteurs et techniciens, selon des modes participatifs et mobilisant davantage les sciences écologiques.

Convertir les exploitations agricoles à l'AB

11. Pour le développement des conversions à l'AB, les moyens principaux sont la diffusion des données de références sur l'agriculture biologique et la démonstration pratique le plus largement possible auprès des agriculteurs conventionnels et des techniciens. **L'échange d'expérience avec les producteurs bio est important dans les démarches de conversion**, ainsi qu'un conseil et un suivi renforcé fourni par les techniciens bio des chambres d'agriculture : **des postes supplémentaires de techniciens AB pourraient être subventionnés dans le cadre du PARC-Bio.**
12. Le ministre de l'agriculture M. Barnier a annoncé en septembre 2008 la création d'un fond de 12 millions d'euros par an sur 3 ans pour soutenir les conversions. **Cette mesure s'accompagne de la possibilité de déflaonner dans les régions l'aide à la conversion. Elle doit s'appliquer en IdF.**
13. **Développer les projets de territoire associant** les collectivités, les associations, les groupes de producteurs locaux, **en faveur de la qualité de l'eau, de la biodiversité ou du développement local.** Ces démarches territoriales sont à encourager **dans l'action des chambres d'agriculture ou au sein des territoires à forte identité comme les PNR.**

Structurer des filières économiques ...

14. Constituer un **observatoire économique de l'AB** pris en charge par le CERVIA (Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire) avec l'aide de la DRIAF pour soutenir les initiatives économiques des producteurs.
15. Conforter la filière du pain « bio d'Ile de France » par la conception d'un pain pré-cuit pour la restauration hors-foyer.
16. Aider à la création de deux nouvelles filières bio régionales sur **une galette céréales et un produit laitier** pour la restauration scolaire.

... en augmentant les repas bio en restauration scolaire

17. Permettre à cinquante lycées franciliens d'introduire 20% de bio dans leurs menus dès 2009. Pour cela mettre en place une première équipe composée d'un diététicien, d'un cuisinier compétent en bio, d'un gestionnaire expérimenté. Cette équipe aidera les personnels des cantines de ces lycées à introduire des aliments bio dans leurs menus et formera les TOS.
18. Mettre en œuvre le nouveau cahier des charges permettant d'offrir un menu bio à chaque repas au personnel de la région.
19. Valoriser l'AB et les projets de filières bio équitables dans la coopération décentralisée.

Conduire cette politique régionale agricole

20. Créer un comité de pilotage constitué de personnes référentes sur l'AB, issues des services de la Région, afin de suivre les préconisations du rapport et aboutir en 3 ans au triplement des surfaces en bio et au 20% de bio dans la restauration des lycées.

Vers un nouveau plan régional concerté

Il est proposé que l'ensemble des services du Conseil Régional soient mobilisés pour mettre en œuvre ces démarches et collaborer à un nouveau plan d'action concerté Etat-Région pour le développement de l'agriculture biologique en Ile de France.

